



N°51./CAPM/2020

Rabat, le 07/05/2020

## A

### Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de la santé Messieurs les Directeurs des Centres Hospitaliers Universitaires

**Objet** : Alerte sur les Erreurs Médicamenteuses liées à l'administration de l'Azithromycine

Le Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance du Maroc a reçu des notifications concernant des erreurs médicamenteuses liées à l'administration de l'Azithromycine dans le cadre du protocole thérapeutique du ministère de la santé pour la lutte contre le COVID-19.

Les erreurs rapportées sont :

- L'administration de l'Azithromycine 2 fois / jour en association avec la Chloroquine ou 3 fois / jour quand il s'agit de l'Hydroxychloroquine.
- L'administration de l'Azithromycine 500 mg par jour pendant les 7 jours du traitement en raison de la disponibilité dans certains hôpitaux que de la forme d'Azithromycine non sécable.

Ces erreurs pourraient entraîner des surdosages en Azithromycine qui potentialiseraient les **effets indésirables cardiaques** de la Chloroquine et de l'Hydroxychloroquine.

Pour garantir la sécurité d'utilisation de ces médicaments et celle du patient, le Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance du Maroc recommande de :

- Respecter la posologie de l'Azithromycine indiqué dans le protocole thérapeutique du ministère de la santé à savoir **500 mg le premier jour puis 250 mg du J2 à J7** ;
- Expliquer de manière claire et précise **au patient**, les doses et le rythme d'administration pour chaque médicament ;
- Mettre à la disposition du patient les comprimés correspondant à une **dose journalière** pour chaque médicament du protocole ;
- Assurer la disponibilité de la forme d'Azithromycine 250 mg, ou dans le cas échéant l'Azithromycine 500 mg sécable, dans les centres de prise en charge du COVID-19.

A cet effet, je vous prie Messieurs les Directeurs, de bien veiller à la diffusion de cette alerte auprès des professionnels de santé des structures hospitalières de prises en charges des cas confirmés COVID-19.

  
Directeur du Centre Anti Poison  
et de Pharmacovigilance  
du Maroc

Signé : Pr. N. BOULAYMANI BENCHEIKH

